

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 juillet 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		411 349	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	213 453	139 583
Clients et autres débiteurs	5	340 912	108 857
Impôts sur le résultat à recevoir		12 816	1 120
Stocks		19 503	10 514
Charges payées d'avance		31 140	16 465
Instruments financiers dérivés		1 320	—
Partie courante des dépôts	6	28 419	10 130
Actifs courants		1 058 912	719 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	31 273	30 728
Dépôts	6	148 479	112 044
Impôts sur le résultat à recevoir	17	4 928	15 100
Immobilisations corporelles	7	1 032 035	974 229
Immobilisations incorporelles		13 939	16 849
Placement	8	8 587	9 476
Coûts de financement reportés		12 406	19 368
Actifs non courants		1 251 647	1 177 794
		2 310 559	1 897 658
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		281 544	141 413
Impôts sur le résultat à payer		1 803	1 354
Dépôts de clients et revenus différés		585 641	292 158
Partie courante des obligations locatives	9	120 284	171 557
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	10	22 860	20 622
Partie courante de la provision pour conditions de retour	11	1 280	3 065
Passifs courants		1 013 412	630 169
Dette à long terme et obligations locatives	9	1 576 491	1 247 981
Passif lié aux bons de souscription	10	9 792	15 935
Subvention publique différée	9	174 193	167 394
Provision pour conditions de retour	11	142 537	123 179
Autres passifs	12	27 724	27 497
Passifs d'impôt différé		628	613
Passifs non courants		1 931 365	1 582 599
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	13	221 610	221 012
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 036	15 948
Déficit		(863 974)	(544 881)
Montant cumulé des écarts de change		(7 890)	(7 189)
		(634 218)	(315 110)
		2 310 559	1 897 658

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administratrice

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

		Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
Non audités		2022	2021	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$	\$	\$
Revenus	14	508 304	12 548	1 068 899	62 037
Charges d'exploitation					
Carburant d'aéronefs		205 810	183	323 591	9 454
Salaires et avantages du personnel	14	91 024	25 775	197 130	74 965
Coûts liés à la prestation de services touristiques		78 060	6 593	283 692	21 380
Frais d'aéroports et de navigation		44 344	171	80 165	5 987
Entretien d'aéronefs		32 223	11 204	79 759	40 888
Frais de vente et de distribution		31 845	2 427	76 805	4 883
Loyer d'aéronefs	9	2 386	—	5 477	—
Autres coûts aériens		53 715	2 244	100 924	14 412
Autres		23 332	14 378	62 369	41 809
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	610	501	1 415	3 782
Amortissement et dépréciation		38 173	47 355	112 144	120 117
Éléments spéciaux	15	—	85	—	7 256
		601 522	110 916	1 323 471	344 933
Perte d'exploitation		(93 218)	(98 368)	(254 572)	(282 896)
Coûts de financement	9	27 158	18 069	74 088	55 239
Revenus du financement		(3 047)	(916)	(5 599)	(3 472)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		6 908	(2 062)	8 628	(10 691)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10	(14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Gain sur modification de la dette à long terme	9	—	—	(22 191)	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	16	13	(913)	(4 005)	(19 810)
Perte (gain) de change		(1 706)	15 939	27 715	(46 704)
Perte avant charge d'impôts		(108 038)	(137 920)	(319 511)	(267 650)
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles	17	(1 566)	139	(418)	374
Différés		—	—	—	75
		(1 566)	139	(418)	449
Perte nette de la période		(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires		(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
Participations ne donnant pas le contrôle		—	66	—	121
		(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Perte par action	13				
De base		(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)
Diluée		(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
Non audités (en milliers de dollars canadiens)	2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
Perte nette de la période	(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	—	—	—	—
Reclassement en résultat net	—	—	—	447
Impôts différés	—	—	—	75
	—	—	—	522
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	1 224	3 149	(341)	756
Reclassement en résultat net	—	—	(360)	—
	1 224	3 149	(701)	756
Total des autres éléments du résultat global	1 224	3 149	(701)	1 278
Résultat global de la période	(105 248)	(134 910)	(319 794)	(266 821)
Résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	(105 248)	(135 521)	(319 794)	(264 187)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	611	—	(2 634)
	(105 248)	(134 910)	(319 794)	(266 821)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global					Total	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués (déficit)	Profit (perte) latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2020	221 012	15 948	(164 138)	(522)	(5 993)	66 307	—	66 307
Résultat net (perte nette) de la période	—	—	(268 220)	—	—	(268 220)	121	(268 099)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	522	3 511	4 033	(2 755)	1 278
Résultat global de la période	—	—	(268 220)	522	3 511	(264 187)	(2 634)	(266 821)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9 413	—	—	9 413	(9 413)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	9 292	9 292
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(2 755)	(2 755)	2 755	—
	—	—	9 413	—	(2 755)	6 658	2 634	9 292
Solde au 31 juillet 2021	221 012	15 948	(422 945)	—	(5 237)	(191 222)	—	(191 222)
Perte nette de la période	—	—	(121 339)	—	—	(121 339)	—	(121 339)
Autres éléments du résultat global	—	—	(597)	—	(699)	(1 296)	(1 253)	(2 549)
Résultat global de la période	—	—	(121 936)	—	(699)	(122 635)	(1 253)	(123 888)
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(1 253)	(1 253)	1 253	—
	—	—	—	—	(1 253)	(1 253)	1 253	—
Solde au 31 octobre 2021	221 012	15 948	(544 881)	—	(7 189)	(315 110)	—	(315 110)
Perte nette de la période	—	—	(319 093)	—	—	(319 093)	—	(319 093)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(701)	(701)	—	(701)
Résultat global de la période	—	—	(319 093)	—	(701)	(319 794)	—	(319 794)
Émission sur le capital autorisé	598	—	—	—	—	598	—	598
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	88	—	—	—	88	—	88
	598	88	—	—	—	686	—	686
Solde au 31 juillet 2022	221 610	16 036	(863 974)	—	(7 890)	(634 218)	—	(634 218)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

		Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
Non audités (en milliers de dollars canadiens)		2022 \$	2021 \$	2022 \$	2021 \$
Notes					
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Perte nette de la période		(106 472)	(138 059)	(319 093)	(268 099)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (reentrées) de fonds :					
Amortissement et dépréciation		38 173	47 355	112 144	120 117
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		6 908	(2 062)	8 628	(10 691)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		(14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Gain sur modification de la dette à long terme		9	—	(22 191)	—
Perte (gain) sur cession d'actifs		16	13	(4 005)	(19 810)
Perte (gain) de change			(1 706)	27 715	(46 704)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise		8	610	501	1 415
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives			11 714	12 540	34 016
Dépréciation d'actifs		15	—	1 928	—
Impôts différés			—	—	75
Avantages du personnel			480	516	1 440
Charge liée aux paiements fondés sur des actions			30	—	88
			(64 756)	(52 820)	(173 540)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel			19 595	(214 035)	77 271
Variation nette de la provision pour conditions de retour			1 722	8 639	13 098
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels			(19 285)	(25 041)	(34 622)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			(62 724)	(283 257)	(117 793)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels			(9 992)	(277)	(24 456)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés			—	28 372	(545)
Produit de la cession d'actifs		16	—	—	—
Contrepartie versée pour le rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle			—	(15 000)	—
Apport en capital dans une coentreprise		8	—	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(9 992)	13 095	(25 001)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Produit des emprunts		9	4 623	365 122	213 217
Coûts de transaction			(2 614)	—	(2 614)
Produit de l'émission d'actions			337	—	598
Remboursement de la dette à long terme			(3 344)	—	(3 344)
Remboursement des obligations locatives		9	(24 191)	(12 093)	(83 600)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			(25 189)	353 029	124 257
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			(1 956)	369	(3 309)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie			(99 861)	83 236	(21 846)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période			511 210	346 141	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période			411 349	429 377	411 349
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)					
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets			350	(1 209)	821
Intérêts payés			3 900	2 836	11 549

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]
[non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 juillet 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 7 septembre 2022.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 juillet 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. Ainsi, la Société a subi une perte nette de 319 093 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 117 793 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 9, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet maintenant d'emprunter par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont maintenant suspendus jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 963 300 \$, dont un montant de 863 216 \$ est utilisé au 31 juillet 2022.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage imposées par de nombreux pays, les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, bien que nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre, la Société ne peut toujours pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de certaines restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes liées aux activités et aux liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières à un niveau suffisant), de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 963 300 \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 juillet 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Note 3 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Estimations comptables et jugements importants

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison de la gravité et de la nature mondiale de la pandémie de COVID-19, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, et les importantes réductions de capacité qui en découlent constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 juillet 2022, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2021. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2021.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2

En août 2020, l'IASB a publié des modifications des normes suivantes : IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1^{er} novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)*, qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, Tableau des flux de trésorerie.

L'application de la décision n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 juillet 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 185 966 \$ [128 154 \$ au 31 octobre 2021] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 58 760 \$, dont 31 273 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [42 157 \$ au 31 octobre 2021, dont 30 728 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	292 374	77 733
Sommes à recevoir de l'État	20 301	13 111
Créances-clients	14 834	9 775
Encaisses bailleurs à recevoir	3 259	1 610
Autres montants à recevoir	10 144	6 628
	340 912	108 857

Au 31 juillet 2022, le solde des sommes à recevoir de l'État n'inclut aucun montant de subvention salariale lié au Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA ») ni au Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») [au 31 octobre 2021, les sommes à recevoir de l'État incluent un montant de subvention salariale de 1 296 \$ lié au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »)]. Le PRTA et le PREPDT [note 14] se sont terminés le 7 mai 2022.

Note 6 Dépôts

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	114 569	80 777
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	34 753	33 926
Dépôts auprès de fournisseurs	27 576	7 471
	176 898	122 174
Moins tranche récupérable à moins d'un an	28 419	10 130
	148 479	112 044

Note 7 Immobilisations corporelles

	Flotte \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	5 208	2 256	5	158 198	691	166 895
Dispositions	(4 585)	(36)	(144)	—	(32 140)	(712)	(37 617)
Radiations	—	—	(658)	(1 330)	(8 874)	(7 085)	(17 947)
Écart de change	—	—	—	1 609	—	(153)	1 456
Solde au 31 juillet 2022	113 070	140 658	58 647	78 968	1 417 252	115 191	1 923 786
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	6 093	5 941	3 423	1 420	85 018	4 964	106 859
Dispositions	(4 585)	(36)	(136)	—	(28 809)	(301)	(33 867)
Radiations	—	—	(658)	(1 330)	(8 874)	(7 085)	(17 947)
Écart de change	—	—	14	32	—	(110)	(64)
Solde au 31 juillet 2022	68 785	84 708	45 823	30 290	587 122	75 023	891 751
Valeur comptable nette au 31 juillet 2022	44 285	55 950	12 824	48 678	830 130	40 168	1 032 035

	Flotte \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2020	162 773	136 183	58 649	82 966	1 457 559	148 971	2 047 101
Ajouts	3 160	713	580	—	241 754	432	246 639
Dispositions	(46 562)	(790)	(174)	—	(379 552)	(19 453)	(446 531)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Dépréciation	(2 184)	—	—	—	(6 933)	—	(9 117)
Écart de change	—	—	(121)	(3 509)	—	(405)	(4 035)
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2020	102 260	71 272	39 844	29 591	806 496	81 256	1 130 719
Amortissement	10 808	8 850	5 225	1 394	117 268	7 045	150 590
Dispositions	(45 722)	(699)	(60)	—	(371 217)	(3 367)	(421 065)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Écart de change	—	—	(88)	(44)	—	(284)	(416)
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Valeur comptable nette au 31 octobre 2021	49 841	56 683	14 013	48 516	760 281	44 895	974 229

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a retourné de façon anticipée au bailleur un aéronef loué, soit un Airbus A330. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 21 457 \$. De plus, la Société a pris livraison de deux Airbus A321LR.

Transat A.T. inc.

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés

Note 8 Placement

Au 31 juillet 2022, la variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2021	9 476
Quote-part du résultat net	(1 415)
Écart de conversion	526
Solde au 31 juillet 2022	8 587

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,2802 au 31 juillet 2022 [1,2397 au 31 octobre 2021].

Note 9 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 juillet 2022 et 31 octobre 2021. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs et aux baux immobiliers de 9 034 \$ et 592 \$, respectivement [80 989 \$ et 2 340 \$ en 2021, respectivement] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 juillet 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
Dette à long terme				
Financement garanti - CUGE	2024	5,55	77 241	43 827
Financement non garanti - CUGE	2026	13,26	275 986	157 985
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	13,82	177 290	140 590
Entente de crédit à terme rotatif	2024	7,40	49 666	49 805
Entente de crédit subordonnée	2024	12,69	69 362	70 973
Dette à long terme		11,99	649 545	463 180
Obligations locatives				
Flotte	2022-2034	5,81	1 002 926	904 922
Immobilier et autres	2022-2037	5,42	44 304	51 436
Obligations locatives		5,79	1 047 230	956 358
Total dette à long terme et obligations locatives		8,16	1 696 775	1 419 538
Partie courante des obligations locatives			(120 284)	(171 557)
Dette à long terme et obligations locatives			1 576 491	1 247 981

Financement du gouvernement du Canada

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), soit 100 000 \$ de plus que l'entente initiale. La nouvelle entente met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20 000 \$, portant le total de la facilité de crédit à 98 000 \$. La date d'échéance a également été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. La facilité de crédit est non renouvelable et garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et continue de porter intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 34 000 \$. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé [44 000 \$ était utilisé au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 77 241 \$.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 juillet 2022 en lien avec cet amendement.

De plus, l'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Financement non garanti CUGE

Les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avaient été conclus avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Le 29 juillet 2022, la Société a ainsi obtenu l'accès à des liquidités supplémentaires de 80 000 \$, portant le total de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie à 392 000 \$. Selon l'entente amendée le 9 mars 2022, la facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La date d'échéance du montant initial de 312 000 \$ de la facilité de crédit demeure le 29 avril 2026 alors que la date d'échéance de la tranche additionnelle de 80 000 \$ sera le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garanti CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22 191 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

	\$
Valeur comptable du passif financier initial avant la modification au 9 mars 2022	265 906
Valeur comptable du passif financier selon les nouvelles conditions au 9 mars 2022	243 715
Gain sur modification de la dette à long terme	(22 191)

L'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement non garanti CUGE sera traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 31 juillet 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé et sa valeur comptable est de 275 986 \$. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 136 000 \$. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés. Au 31 juillet 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement est de 67 \$ [1 377 \$ au 31 octobre 2021] et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier amendé, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels, portant ainsi le total de bons de souscription à 17 687 500 [note 10] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43 300 \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353 300 \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

L'obtention de liquidités supplémentaires sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante et a été comptabilisée de la même manière que les tranches précédentes.

Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 177 290 \$, un montant de 174 193 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, un montant de 13 635 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL en \$US (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 juillet 2022 en lien à cet amendement.

Entente de crédit subordonnée

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. Selon l'entente amendée, la date d'échéance été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 31 octobre 2022), une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 juillet 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 31 juillet 2022 en lien à cet amendement.

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2022, un montant de 54 895 \$ était utilisé [38 161 \$ au 31 octobre 2021] dont 31 273 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 31 juillet 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	11 288	11 117	33 751	33 531
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	13 818	6 466	35 374	8 272
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	983	347	2 034	684
Autres intérêts	1 069	139	2 929	12 752
Coûts de financement	27 158	18 069	74 088	55 239

Les autres intérêts pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021 sont principalement constitués des frais d'intérêts, d'attente et de mise en place liés à la facilité de crédit subordonnée de 70 000 \$.

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 juillet 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Paielements de loyer variables	2 386	—	5 477	—
Loyer d'aéronefs	2 386	—	5 477	—
Paielements de loyer variables	383	—	791	—
Baux à court terme	1 005	412	2 592	1 307
Baux liés à des actifs de faible valeur	81	190	255	419
	3 855	602	9 115	1 726

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2021			956 358
Remboursements	(83 600)	—	(83 600)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	147 163	147 163
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	9 892	9 892
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(9 653)	(9 653)
Écart de change	—	27 070	27 070
Solde au 31 juillet 2022	(83 600)	174 472	1 047 230

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 juillet 2022 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 juillet 2022. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,2802 au 31 juillet 2022 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	—	—	196 269	—	275 986	177 290	649 545
Flotte	44 858	165 674	167 390	151 111	141 930	595 457	1 266 420
Immobilier et autres	2 314	3 830	3 220	5 701	5 352	41 001	61 418
Obligations locatives	47 172	169 504	170 610	156 812	147 282	636 458	1 327 838
Total	47 172	169 504	366 879	156 812	423 268	813 748	1 977 383

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 17 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 10 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier lié au financement non garanti CUGE [note 9], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 474 770 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 212 730 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 474 770 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 474 770 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022 se détaille comme suit :

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	36 557	—
Émission	9 792	41 491
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(13 697)	(4 934)
Solde de fermeture	32 652	36 557
Passif courant	22 860	20 622
Passif non courant	9 792	15 935
Solde de fermeture	32 652	36 557

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 juillet 2022, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 53,8 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 2 386 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 juillet 2022.

Note 11 Provision pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022 se détaille comme suit :

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Solde d'ouverture	126 244	143 598
Provisions supplémentaires	31 076	28 574
Changement d'estimation	(8 393)	(18 527)
Utilisation de la provision	(4 794)	—
Montants inutilisés repris	(2 350)	(28 384)
Charge de désactualisation	2 034	983
Solde de fermeture	143 817	126 244
Provisions courantes	1 280	3 065
Provisions non courantes	142 537	123 179
Solde de fermeture	143 817	126 244

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour. Au 31 juillet 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef dont le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient retourné de façon anticipée en 2021.

Au 31 octobre 2021, les montants inutilisés repris incluent 7 521 \$ en lien avec des réparations futures sur des aéronefs qui n'auront pas lieu, 6 610 \$ en lien avec des contrats de location arrivés à échéance durant l'exercice et 14 253 \$ en lien avec les renversements des provisions pour conditions de retour pour les aéronefs dont les contrats de location ont été résiliés.

Note 12 Autres passifs

	Au 31 juillet 2022	Au 31 octobre 2021
	\$	\$
Avantages du personnel	27 724	27 120
Autres passifs	—	377
	27 724	27 497

Note 13 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Transat A.T. inc.

Notes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2020	37 747 090	221 012
Solde au 31 octobre 2021	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	151 990	598
Solde au 31 juillet 2022	37 899 080	221 610

Au 31 juillet 2022, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 323 937 et à 36 575 143 [1 694 125 et 36 052 965 au 31 octobre 2021].

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2021	1 108 262	7,55
Attribuées	150 000	4,18
Annulées	(672 898)	7,77
Expirées	(104 517)	7,86
Solde au 31 juillet 2022	480 847	6,13
Options pouvant être exercées au 31 juillet 2022	180 847	9,01

Bons de souscription

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 10].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
NUMÉRATEUR				
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat de base par action	(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(14 506)	9 435	(13 697)	10 192
Retrancher l'effet antidilutif	14 506	(9 435)	13 697	(10 192)
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat dilué par action	(106 472)	(138 125)	(319 093)	(268 220)
DÉNOMINATEUR				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 795	37 747	37 795	37 747
Effet des titres potentiellement dilutifs				
Options d'achat d'actions	—	—	9	—
Bons de souscription	—	2 629	—	2 087
Retrancher l'effet antidilutif	—	(2 629)	(9)	(2 087)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 795	37 747	37 795	37 747
Perte par action				
De base	(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)
Diluée	(2,82)	(3,66)	(8,44)	(7,11)

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2022, un total de 480 847 et 330 847, respectivement, d'options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [958 262 options d'achat d'actions pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 31 juillet 2021].

Note 14 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclus le programme des destinations soleil. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Transatlantique	297 705	487	365 182	6 775
Amérique	205 488	11 269	690 964	48 697
Autres	5 111	792	12 753	6 565
Total des revenus	508 304	12 548	1 068 899	62 037

Subventions publiques

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, la Société a comptabilisé un montant de 24 403 \$ en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec les nouveaux programmes de subventions (le PRTA et le PREPDT). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2021, la Société avait comptabilisé des montants de 33 766 \$ et de 101 282 \$, en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec la SSUC, dont 7 184 \$ et 26 975 \$ pour les employés actifs.

Note 15 Éléments spéciaux

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada				
Paieement de résiliation	—	—	—	(12 500)
Honoraires professionnels	—	—	—	6 106
Renversement de charge de rémunération	—	(1 843)	—	(6 223)
	—	(1 843)	—	(12 617)
Autres éléments spéciaux				
Dépréciation des soldes des contrats et d'autres actifs	—	1 928	—	19 873
	—	1 928	—	19 873
	—	85	—	7 256

Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Au cours de la période de neuf mois terminé le 31 juillet 2021, le montant convenu de 12 500 \$ de frais de résiliation de la convention d'arrangement acquitté par Air Canada, des honoraires professionnels de 6 106 \$ ainsi qu'un renversement des charges de rémunération de 6 223 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

Autres éléments spéciaux

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, les éléments spéciaux incluent la dépréciation des soldes des contrats de 19 873 \$ en lien avec les commissions, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit qui ne seront pas remboursés à la Société dans le cadre des remboursements offerts aux voyageurs.

Note 16 Perte (gain) sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022, le gain sur cession d'actif de 4 005 \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2021, la Société a, entre autres, comptabilisé un gain sur résiliation de bail de 2 552 \$ en lien avec la résiliation partielle de baux immobiliers. De plus, en raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs trois aéronefs loués, soit deux Airbus A330 et un Boeing 737-800. Le gain sur cession d'actifs de 19 810 \$ comptabilisé au cours de la période terminée le 31 juillet 2021 est principalement lié à ces résiliations de baux, qui ont entraîné la comptabilisation d'un gain de 17 042 \$, puisque la totalité de la valeur comptable des actifs liés à ces aéronefs loués avait été dépréciée durant l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Note 17 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 juillet 2022, la Société est partie à des engagements pour la location de cinq Airbus A321neo dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	155	16 505	36 742	38 595	57 578	598 221	747 796
Obligations d'achat	2 296	4 627	2 950	4 750	—	—	14 623
	2 451	21 132	39 692	43 345	57 578	598 221	762 419

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites liées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Or, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage, les crédits voyage émis à la suite des annulations de vol en lien avec la pandémie de la COVID-19 étaient admissibles à un remboursement. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective qui n'ont pas encore été résolues pourraient devenir sans objet. À tout événement, la Société s'est défendue jusqu'à présent et compte continuer à se défendre vigoureusement. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidé et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie. Néanmoins, la Société a achevé le processus de remboursements des crédits voyage aux clients qui en ont fait la demande, ce qui pourrait atténuer l'effet d'un jugement défavorable, le cas échéant, sur la trésorerie et les résultats.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Relativement à cette situation, la Société a versé, en 2015, un montant total de 15 100 \$ aux autorités fiscales et s'est opposée aux avis de cotisation reçus. Le 23 août 2022, la Société et l'Agence du revenu du Canada (ARC) se sont entendues sur le traitement fiscal relativement à la déductibilité fiscale des pertes liées aux PCAA. En vertu de cette entente de règlement, la Société a comptabilisé, au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2022, une récupération d'impôts sur le résultat de 2 359 \$. Également, la Société estime qu'elle encaissera un montant de 11 823 \$, dont 9 464 \$ était déjà comptabilisé comme impôts sur le résultat à recevoir. De plus, la Société estime pouvoir recevoir les intérêts courus relativement à cette entente de règlement. Ces intérêts seront comptabilisés dans le quatrième trimestre de l'exercice en cours. Finalement, il est d'usage qu'une entente de règlement avec l'ARC favorise des ententes similaires avec les autorités fiscales provinciales. À ce jour, aucune entente de règlement avec les autorités fiscales provinciales n'a été confirmée. Dans l'éventualité où ces ententes se confirment la Société estime qu'elle pourrait encaisser des autorités fiscales provinciales le solde des impôts sur le résultat à recevoir de 4 928 \$, en plus d'un montant lié aux intérêts courus à recevoir selon les taux prescrits applicables. Dans le cas contraire, la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable.

Note 18 **Garanties**

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 7, 14, 24 et 25 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 juillet 2022, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 440 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 juillet 2022, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 19 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

